

Mauritanie : l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz jugé pour enrichissement illicite

Par **Sophie Alary**, le 26/1/2023 à 06h25

Le procès de l'ancien président mauritanien s'est ouvert mercredi 25 janvier. Il est jugé avec une dizaine de coaccusés pour corruption, blanchiment d'argent et enrichissement illicite. Ce procès est l'aboutissement de trois années d'enquête et de procédure judiciaire.



Le procès de l'ex-président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz s'est ouvert mercredi 25 janvier à Nouakchott. Président de la République islamique de Mauritanie entre 2008 et 2019, il avait été incarcéré la veille.

L'ancien chef de l'État et ses coaccusés sont jugés pour plusieurs chefs d'accusation dont ceux d'enrichissement personnel, de blanchiment et de trafic d'influence. Parmi la dizaine de personnes inculpées figurent des anciens ministres et des hommes d'affaires qui ont tous travaillé avec l'ancien président lorsqu'il était au pouvoir.

L'aboutissement d'une enquête démarrée il y a trois ans

L'affaire a démarré début 2020 avec la constitution d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur l'attribution de plusieurs marchés publics suspects mais aussi sur la gestion d'établissements publics, tels que la Société nationale industrielle et minière (SNIM) ou la Société mauritanienne d'électricité (Somelec). Le rapport de la commission ciblait l'ancien président comme étant le principal décideur d'un vaste système de détournement de fonds publics.

Mauritanie, l'état se resserre autour de l'ancien président Aziz inculpé pour corruption

Mohamed Ould Abdel Aziz, 66 ans, se serait constitué un patrimoine et un capital estimés à 67 millions d'euros au moment de son inculpation en mars 2021. Sans nier être riche, l'ancien président a refusé de s'expliquer sur l'origine de sa fortune et, depuis qu'il est poursuivi, il n'a de cesse de dénoncer publiquement un « *procès politique* ».

Il y a encore deux semaines, dans une intervention en direct sur sa page Facebook, il fustige l'actuel président Mohamed Ould Ghazouani, accusant aussi de corruption des membres de son gouvernement.

Passe d'armes entre l'ancien président et son successeur

Mohamed Ould Abdel Aziz, qui a fait une partie de sa carrière dans l'armée, s'était emparé du pouvoir en 2008 à la suite d'un coup d'État, il a ensuite été élu président en 2009 et réélu en 2014, avant de passer le relais à Mohamed Ould Ghazouani en août 2019. Ce dernier, considéré comme le dauphin de l'ancien président Aziz, a longtemps été son chef d'état-major avant d'être son ministre de la défense en 2018-2019.

En Mauritanie, le candidat du pouvoir victorieux à la présidentielle

Depuis son arrivée au pouvoir, l'actuel président Ghazouani a cherché à s'émanciper de son prédécesseur, en se rapprochant de l'opposition et de la société civile. Les premières tensions sont apparues lorsque son prédécesseur a tenté fin 2019, en vain, de mettre la main sur le parti au pouvoir, l'Union pour la République (UPR), transformé aujourd'hui en « El Insaf » (Équité).

Alors que d'importantes élections municipales, régionales et législatives auront lieu en mai, l'affaire est suivie de près par la société civile. En mai 2021, après l'enquête parlementaire, 14 organisations se sont réunies dans une Alliance nationale de lutte contre la corruption, qui s'est portée partie civile. « *C'est une première dans l'histoire de la Mauritanie et peut-être même dans celle du monde arabe qu'un ancien président s'explique sur son enrichissement* », a indiqué à l'AFP l'un des avocats représentant l'État, Me Brahim Ebetty. La défense de l'ancien président Aziz s'inquiète de son côté d'un procès qui ne serait pas équitable.

La corruption, un mal profond

Quoi qu'il se passe, « *cela ne veut pas dire que le problème sera éradiqué* », indique sur RFI Mohammed Abdallahi Bellil, le président de l'Observatoire mauritanien de lutte contre la corruption. « *La corruption ne se rencontre pas seulement au niveau des institutions de l'État, elle ronge la société elle-même* » : en 2021, le pays était encore classé au 140e rang sur 180 par l'ONG Transparency International.

Aucune indication à ce stade sur la durée du procès : Mohamed Ould Abdel Aziz et ses coaccusés encourent des peines allant jusqu'à vingt années d'emprisonnement.

Sophie Alary